

Liste des groupes de travail intersessions
créés à la 32 session du Comité pour les animaux

Anguilles (<i>Anguilla</i> spp.)	2
Rôle de la CITES dans la réduction des risques d'émergence de futures zoonoses associées au commerce international d'espèces animales sauvages	3
Hippocampes (<i>Hippocampus</i> spp.).....	4
Commerce des coraux durs	5
Nomenclature zoologique.....	6

Anguilles (*Anguilla* spp.)¹

Composition: (19 membres et Parties; 9 observateurs)

- Co-présidence : représentant de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (M. Gongora), représentante de l'Europe (M Benyr), représentant suppléant de l'Europe (M. Novitsky);
- Parties: Allemagne, Australie, Autriche, Brésil, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union Européenne; et
- OIG et ONG : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, International Union for Conservation of Nature, Southeast Asian Fisheries Development Center, Association of Midwest Fish and Wildlife Agencies, Global Guardian Trust, IWMC-World Conservation Trust, Species Survival Network, World Wide Fund for Nature, Zoological Society of London.

Mandat:

- a) examiner la synthèse des réponses à la Notification aux Parties n° 2021/018 et à la Notification aux Parties n° 2023/062 sur les anguilles, y compris toute mise à jour apportée au titre de la décision 19.218 et toute recommandation du Secrétariat ;
- b) examiner l'utilisation éventuelle du code de source R (élevage en ranch) pour les spécimens d'anguilles d'Europe (*A. anguilla*) issus de systèmes de production en aquaculture ainsi que les risques et avantages potentiels de la réintroduction dans la nature d'anguilles d'Europe vivantes saisies ;
- c) à la demande du Comité permanent à sa 77e session (SC77, Genève, novembre 2023), considérer l'élaboration éventuelle d'une résolution propre à l'anguille d'Europe ou d'une résolution sur le genre *Anguilla* spp.; et
- d) formuler des recommandations préalables sur la conservation et la gestion de l'anguille européenne, pour examen par le Comité pour les animaux lors de sa 33e session.

¹ Le paragraphe c) du mandat a été ajouté après la SC77 à la demande de la présidence du Comité pour les animaux et après consultation avec les membres du Comité pour les animaux.

Rôle de la CITES dans la réduction des risques d'émergence de futures zoonoses associées au commerce international d'espèces animales sauvages

Composition: (30 membres et Parties; 27 observateurs)

Co-présidence : représentant suppléant de l'Asie (M. Diesmos) et spécialiste de la nomenclature (M. van Dijk) ;

Membres: représentant suppléant de l'Afrique (M. Diouck) et représentant suppléant de l'Amérique du Nord (M. Leuteriz) ;

Parties : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bénin, Canada, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Malaisie, Namibie, Niger, Nigeria, Pérou, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Suisse, Union européenne, Zimbabwe ; et

OIG et ONG : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature-Programme des Nations Unies pour l'environnement, World Organization for Animal Health, Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier, Union internationale pour la conservation de la nature, Animal Welfare Institute, Association of Western Fish and Wildlife Agencies, Association of Zoos and Aquariums, Born Free Foundation, Center for Biological Diversity, Dallas Safari Club, Defenders of Wildlife, European Animal Research Association, European Pet Organisation, German Society of Herpetology, Humane Society International, International Fund for Animal Welfare, International Fur Federation, IWMC-World Conservation Trust, National Association for Biomedical Research, Organization of Professional Aviculturists, Pet Advocacy Network, Pro Wildlife, SUCO-SA, TRAFFIC, Wildlife Conservation Society, Fonds mondial pour la nature, Zoological Society of London.

Mandat:

Réviser l'information fournie par les Parties, les organisations et le Programme des Nations Unies pour l'environnement et de préparer des recommandations pour examen par le Comité pour les animaux à sa 33e session sur :

- a) les solutions efficaces et concrètes proposées visant à réduire le risque de propagation d'agents pathogènes dans les chaînes d'approvisionnement en espèces sauvages ; et
- b) les possibilités de collaboration sur le plan pratique dans le cadre des résolutions, décisions et accords existants.

Hippocampes (*Hippocampus* spp.)

Composition: (17 membres et Parties; 10 observateurs)

- Présidence : représentant de l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud et des Caraïbes (M. Ramadori) ;
- Membre: représentante suppléante de l'Asie (Mme Terada);
- Parties: Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Indonésie, Malaisie, Mexique, Pérou, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Union Européenne; et
- OIG et ONG : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, International Union for Conservation of Nature, Southeast Asian Fisheries Development Center, Association of Zoos and Aquariums, Center for Biological Diversity, Ornamental Fish International, Pet Advocacy Network, TRAFFIC, World Wide Fund for Nature, Zoological Society of London.

Mandat:

- a) examiner les informations disponibles au sujet du commerce des hippocampes et notamment les recommandations figurant dans les annexes 1 et 2 du document AC32 Doc. 38.1 (Rev.1), en tenant compte des questions soulevées aux paragraphes 8 et 9 de ce document et des recommandations énoncées à l'issue de l'atelier de spécialistes contenues dans le document AC32 Doc. 38.2; et ;
- b) formuler une liste regroupant l'ensemble des recommandations, pour examen par le Comité pour les animaux à sa 33e session.

Commerce des coraux durs ²

Composition: (15 membres et Parties; 10 observateurs, 2 experts indépendants)

- Co-présidence : représentant de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (M. Gongora) et représentant suppléant de l'Asie (M. Diesmos) ;
- Parties : Australie, Brésil, Chine, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Indonésie, Malaisie, Maldives, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (y compris les Îles Caïmanes), Union européenne ;
- OIG et ONG : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature-Programme des Nations Unies pour l'environnement, Association of Zoos and Aquariums, Center for Biological Diversity, European Pet Organisation, Indonesian Coral, Shell and Ornamental Fish Association, Ornamental Aquatic Trade Association (OATA), Ornamental Fish International, Pet Advocacy Network, Pro Vision Reef ; et
- Experts indépendants : Prof. Morgan S. Pratchett, College of Science and Engineering, Université James Cook, Australie; Prof. Andrew L. Rhyne, Department of Biology and Marine Biology, Université Roger Williams, États-Unis.

Mandat:

- a) examiner les réponses à la notification aux Parties concernant la mise en œuvre de la décision 19.177 et cherchant à obtenir l'avis de pays possédant des récifs coralliens et d'experts des coraux ;
- b) faire des recommandations sur les amendements possibles à la résolution Conf. 11.10 (Rev. CoP15), *Commerce des coraux durs* ;
- c) fournir des avis sur les facteurs de conversion utilisés pour analyser le commerce des coraux dans le cadre du processus d'étude du commerce important ;
- d) proposer des amendements aux *Lignes directrices pour la préparation et la soumission des rapports annuels CITES* ainsi qu'aux *Lignes directrices pour la préparation et la soumission des rapports annuels CITES sur le commerce illégal* ; et
- e) présenter ses conclusions à la 33e session du Comité pour les animaux.

² À la demande du Comité pour les animaux le Secrétariat a publié le 12 juillet 2023 la notification aux Parties n. 2023/081 invitant les Parties, et plus particulièrement les pays qui possèdent des récifs coralliens, à exprimer leur intérêt à participer au groupe de travail intersessions du Comité pour les animaux sur le commerce des coraux durs en envoyant un courriel à karen.gaynor@cites.org avant le 1^{er} octobre 2023 et invitant, en outre, les spécialistes des coraux durs et autres parties prenantes à exprimer leur intérêt à contribuer aux travaux du groupe de travail en envoyant un courriel à karen.gaynor@cites.org avant le 1^{er} octobre 2023

Nomenclature zoologique

Composition: (17 membres et Parties; 15 observateurs)

Présidence : spécialiste de la nomenclature (M. van Dijk)

Membre : représentante de l'Afrique (Mme Maha);

Parties : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Cameroun, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Japon, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Singapour, Zimbabwe ; et

OIG et ONG : Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature-Programme des Nations Unies pour l'environnement, Union internationale pour la conservation de la nature, BirdLife International, Center for Biological Diversity, Conservation Force, Dallas Safari Club, Fondation Franz Weber, Humane Society International, International Fur Federation, IWMC-World Conservation Trust, Parrot Breeders Association of Southern Africa, Safari Club International Foundation, South African Taxidermy and Tannery Association, Wildlife Conservation Society, Fonds mondial pour la nature.

Mandat:

- a) poursuivre les travaux sur les listes basées sur des extraits à durée de validité limitée de bases de données en ligne ;
- b) identifier une référence de nomenclature normalisée appropriée pour l'éléphant (les éléphants) d'Afrique ;
- c) examiner les modifications de la nomenclature résumées dans les annexes 2 et 3 du document AC32 Doc. 46 ;
- d) envisager des possibilités de résoudre le statut actuel de *Ramphastos vitellinus citreolaemus* dans les Annexes de la CITES ; et
- e) rendre compte à la 33e session du Comité pour les animaux.